



PROJET PEDAGOGIQUE

ESPACE JEUNE

Le projet pédagogique est un document de référence pour le travail de l'équipe. Il est la combinaison des objectifs fixés par l'équipe, du fonctionnement et des moyens mis en œuvre pour mener à bien leur mission d'accueil.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre la directrice et les animateurs, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de son fonctionnement.



Année 2020/2021

I RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF	3
I/1. Une volonté politique	3
I/2. Le contexte	3
II LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	4
Accueillir les jeunes en situation de handicap	4
Intégrer l'espace jeunes dans la vie de la commune et créer du lien entre les jeunes, la famille et l'animateur(trice)	4
Apprendre à vivre en collectivité	5
S'ouvrir à la différence et la respecter	5
Faire vivre de nouvelles expériences aux jeunes	6
Faire naître des envies / favoriser la prise d'initiative des jeunes	6
Donner aux jeunes un espace de détente et de liberté	6
III LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL JEUNES ET LES HORAIRES	7
III/1. Le fonctionnement	7
III/2. Les horaires d'ouvertures au public	7
IV LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL	8
IV/1 Moyens humains	8
IV/1/a. Constitution	8
IV/1/b. Recrutement	8
IV/2. Moyens matériels	8
IV/2/a. Espace intérieur	9
IV/2/b. Espace extérieur	9
IV/3. Modalités d'inscription / accueil et communication avec les familles	9
IV/4. Programme d'animation	9
IV/5. Les tarifs	10
IV/6. Conventions et partenariats	10
IV/7. Les modalités d'évaluation et de suivi des projets	10

I. RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

I/1. Une volonté politique

Depuis plusieurs années, la commune de Plounéour-Brignogan-Plages propose des animations pour la jeunesse de 11 à 17 ans.

La directrice de l'espace jeune met en place une démarche pédagogique pour répondre aux objectifs du projet éducatif afin de satisfaire au mieux aux besoins et attentes des publics.

La volonté politique de pérenniser et de développer des actions pour la jeunesse marque un engagement qui permet à tous les jeunes de grandir et s'épanouir à Plounéour-Brignogan-Plages.

Ces actions portent à la fois sur

L'implication citoyenne des jeunes, le soutien dans les initiatives et les envies de projets des jeunes ;

Sur la proposition d'une offre d'animation auprès d'un public de pré-adolescents et adolescents.

Permettre aux jeunes d'être acteur de leur temps libre et donc de prendre des responsabilités et faire des choix.

Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence : permettre l'épanouissement et la valorisation de soi et maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles.

I/2. Le contexte

L'espace jeune à ce jour est déclaré hors local. Les actions et activités proposées se déroulent actuellement dans différents bâtiments publics de la commune de Plounéour-Brignogan-Plages.

Les locaux communaux sont adaptés à tout type d'activités : Une salle de sport, sa salle annexe et une cuisine ; une salle communale avec une scène, une régie et un grand écran pour les activités culturelles ; le club house du foot pour les activités sportives extérieures.

Le club House sert de lieu repère prioritaire pour les jeunes car il est idéalement situé à mi-chemin des deux territoires et dans un cadre propice à de nombreuses activités libres : Tennis, foot, skate-Park, parcours de santé, espace vert.

C'est également dans cet espace que sera construit prochainement un bâtiment dédié principalement à la jeunesse.

Ce lieu repère permet de les accompagner vers l'autonomie et la prise de responsabilités.



L'Accueil Jeunes est destiné à l'accueil de jeunes âgés de 11 à 17 ans. Son fonctionnement repose sur un accueil sur la période des petites vacances et sur la mise en place de projets de loisirs éducatifs.

Cet espace doit être un lieu convivial où les jeunes peuvent venir discuter mais aussi pratiquer des activités diverses et variées. Ce lieu donne aussi la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans la construction de projets afin de réaliser des loisirs jusque-là inaccessibles.

II LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Accueillir les jeunes en situation d'handicap

Les moyens :



Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que l'équipe d'animation va pouvoir initier afin que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes.

Les actions :

A l'heure actuelle, il est tout à fait envisageable d'accueillir des jeunes en situation d'handicap physique. Au besoin l'équipe d'animation évalue les besoins pour l'accueil du jeune dans le bâtiment le plus approprié.

Pour tout autre handicap, il est convenu de rencontrer les familles pour évaluer les besoins du jeune et des possibilités d'adaptation des animations et d'intégration dans le groupe de jeunes.

Intégrer l'Espace Jeunes dans la vie de la commune et créer du lien entre le jeune, la famille et l'animateur(trice)

Les moyens :



Communiquer sur les activités et les projets de l'Espace Jeunes autant aux parents qu'aux jeunes

- Proposer des actions ponctuelles aux jeunes de Plounéour-Brignogan-Plages et des communes environnantes.
- Participer à des événements organisés sur la commune.

Les actions :

- Blog, Facebook, site communale, actions passerelle, mailing. Proposer des moments de partage et de rencontre avec les parents. Être ouvert à la discussion lors des moments d'accueil.

- Implication des jeunes dans le bénévolat, Proposer des actions d'autofinancement sur les manifestations communales.

Apprendre à vivre en collectivité

Les moyens :



Impliquer les jeunes dans le fonctionnement de l'Espace Jeunes.

Permettre aux jeunes de mener des projets collectifs.

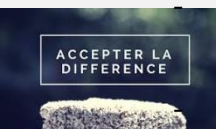
- Mettre en place des temps de convivialité et de partage libre ou à thème.

Les actions :

- Règles de vie, gestion des goûters, choix des documents d'information.
- Projets de constructions de certains éléments pour le nouvel espace jeunes, Implication des jeunes dans le choix de l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment.
- Jeux de société, soirées à thèmes, temps d'activités libres...

S'ouvrir à la différence et la respecter

Les moyens :



Mettre en place des rencontres et des temps d'échange entre les jeunes et d'autres publics.

Saisir ou provoquer des situations propices à la discussion et à l'ouverture des jeunes sur leur environnement (naturel, social, politique, géographique...).

Les actions :

- Rencontres inter-espaces jeune.
- Groupe de parole, intervention des animateurs sur des sujets sensibles, débats, achat de magazines, goûters, repas...
-

Faire vivre de nouvelles expériences aux jeunes

Les moyens :



Ouvrir les jeunes à l'Art et à la Culture

Permettre, aux jeunes, de pratiquer de nouvelles activités sportives, culturelles, artistiques...

Les actions :

- Stages de danse, d'expression corporelle, proposition de spectacles. Théâtre à domicile sur des sujets qui concernent les adolescents.
- Stage de Graff, profiter du matériel sportif de la communauté de commune pour faire découvrir de nouveaux sports.

Faire naître des envies et favoriser la prise d'initiative des jeunes

Les moyens :



Aménager des espaces et des temps de réflexion, d'expression et d'échanges.

Permettre la concertation et la prise de décision entre les jeunes.

- Mettre en place des projets et des actions à partir des idées et des propositions des jeunes.

Les actions :

- Boîte à idées, consultation, groupe de parole, association de jeunes, Facebook...
- Soutien et accompagnement des jeunes de la part de l'animateur dans l'élaboration de leur projet. Consultation du point info jeunesse de Lesneven.

Donner aux jeunes un espace de détente et de « liberté »

Les moyens :



- Garder de la souplesse dans le fonctionnement de l'Espace Jeunes et dans l'organisation des activités.

- Ne pas lancer trop de projets en même temps.

Les actions :

- Permettre une ouverture de l'espace jeune pour répondre à leur disponibilité et leurs besoins.

III LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL JEUNES ET LES HORAIRES

III/1 Le fonctionnement



La commune de Plounéour-Brignogan-Plages met à disposition les locaux communaux dans la mesure des disponibilités de ceux-ci. Le fonctionnement de l'espace jeunes prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

L'espace jeune est un lieu de détente et de loisirs avec un animateur jeunesse ou les jeunes peuvent pratiquer et être accueillis durant les temps d'ouverture sous forme :

- D'accueil libre : c'est-à-dire qu'ils peuvent quitter et revenir sur la structure selon leur bon vouloir avec un minimum de deux heures de présence sur les lieux. Ils doivent néanmoins signaler leur arrivée et leur départ à l'animateur.
- Des animations sportives (tournois sportif, football, ping-pong, skate, Vélos...).
- Des animations créatives (bricolage, différents ateliers).
- Des animations intérieures : tournois de fléchettes, baby-foot, détente, lecture, discussions...)
- Des soirées libres ou à thème (soirée gastronomique, soirée jeux vidéo...).
- Des sorties : d'en d'autres espaces jeunes ou en ville. Dans un cadre bien défini entre les jeunes et l'animateur(trice), il sera envisagé de laisser les jeunes en autonomie pendant un temps donné.
- Des stages en tout genre, sportif, artistique...
- Mettre en place des projets jeunes.
- Trouver de l'information jeunesse.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cet endroit, les jeunes se doivent de respecter le règlement intérieur de l'accueil, le matériel, le personnel, les copains et les locaux.

III/2 Les horaires d'ouvertures au public :



Pendant les petites vacances scolaires

Les heures d'ouvertures sont déterminées en fonction de l'activité. Un planning est déterminé pour chaque période de vacances.

Des soirées sont aussi mises en place jusqu'à 22h00 selon le programme.

Parfois des journées continues selon le programme d'animations.

Pendant la période scolaire il est possible de faire une rencontre particulière sur un projet en cours avec les jeunes.

IV LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

IV/1 Moyens humains :

IV/1/a Constitution : L'espace jeune est municipal. Il sera géré par la Directrice qui sera également en animation. La Directrice est sous la responsabilité directe de la responsable enfance jeunesse et de l'adjointe commission enfance jeunesse.



La Directrice est en charge de la proposition et l'organisation du programme d'animation. Elle est en charge de l'animation sur tous les temps d'ouverture de l'espace jeune, des menées d'atelier, des sorties etc...

La directrice est en charge de l'animation de l'activité, en est le moteur, mais elle peut également être amenée à « ne rien faire », à savoir, à ne pas agir mais assurer une présence rassurante, disponible, sans être elle-même au cœur de l'action. Cette posture facilite les besoins d'autonomie des jeunes et leur participation active.

IV/1/b Recrutement : Selon les activités, sorties ou effectifs, la directrice se fera accompagner d'un(e) autre animateur(trice).

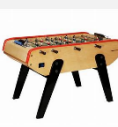
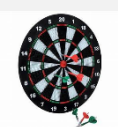
Elle sera également accompagnée au besoin, lors des sorties par une aide BAFA. Ceci est un confort d'accompagnement mais n'autorise pas une augmentation de l'effectif d'un groupe.

IV/2 Moyens matériels

IV/2/a Espaces en intérieur :

Club house

- espace baby-foot, tennis de table, jeux de société,
- espace activités, bricolage



L'aménagement est modulable de façon à s'adapter à la vie de l'Accueil Jeunes et de ses projets sachant que selon le programme d'activité nous utilisons souvent d'autres salles communales.

Salle de sport pour des tournois sportifs, jeux collectifs. A l'occasion, des inter-espace jeune car la surface de la salle et ses salles annexe permettent d'accueillir un grand nombre de jeunes.

Salle annexe à la salle de sport et une cuisine pour des ateliers/stage cuisine, confection de cosmétique...

Salle Kastell Mor dédiée plus à la culture, musique, danse, jeux de console avec une scène, une régie/sono, vidéoprojecteur, grand écran. Nous y avons déjà fait des stages de hip hop, tournoi de switch, atelier théâtre,

IV/2/b Espace extérieur :

- Espaces verts
- Espace skate Park avec tables de piques niques
- Stade de foot
- Terrain de tennis (qui évoluera en city Park)

IV/3 Modalités d'inscription / accueil et communication avec les familles

INSCRIPTIONS

La directrice est présente en mairie principale (Brignogan) du lundi et le vendredi de 13h30 à 16h. Lors du premier échange avec la famille, la Directrice présente la structure de l'espace jeune et toutes les actions qu'elle peut leur proposer.

Le jeune et sa famille remplissent les documents demandés pour la constitution du dossier d'inscription, lisent et signes le règlement intérieur. Le projet pédagogique est présenté et reste à la disposition des familles sur le site internet communal.

Vous trouverez tous les documents et les informations concernant l'espace jeune sur le site de la commune de Plouneour-Brignogan-Plages :

<http://www.plouneour-brignogan-plages.fr/> onglet « pour tous » puis « jeunesse » en format PDF ou word.

Documents à fournir :

- Une fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire
- Une attestation d'accident et de responsabilité civile
- La photocopie des vaccins du carnet de santé à jour.

IV/4 Programme d'animation :

Programme

Le programme d'animation est disponible 15 jours avant chaque période de vacances scolaires.

Il est mis en ligne sur le site internet communal, sur le bulletin communal, sous forme de flyers dans les mairies annexes et principale. Il est envoyé aux parents par mail si celui-ci est communiqué. Il est transmis par sms en version courte aux parents et aux jeunes ainsi que sur le réseau social WhatsApp.

Fréquemment, un article est passé dans la presse régionale : Le Télégramme et Ouest-France.

Il est demandé (dans la mesure du possible) de s'inscrire au plus tard 7 jours avant chaque période de vacances scolaire et d'attendre un mail ou sms de confirmation de l'inscription du mineur.

Le programme peut évoluer selon les envies des jeunes ou les caprices de la météo.

Le goûter est fourni par l'espace jeunes mais le pique-nique est à apporter pour les animations et les sorties à la journée.

IV/5 Les tarifs



Ils se traduisent par des tarifs selon les activités jusqu'à 6€ maximum.

IV/6 Conventions et partenariats



Une convention de partenariat est passée entre la mairie de Plounéour-Brignogan-Plages la Communauté Lesneven Côte des Légendes dans le cadre de l'accessibilité tarifaire.

IV/7 Les modalités d'évaluation et de suivi de projets



Afin d'assurer de la portée des actions effectuées sur le terrain, une évaluation des activités, des projets et de l'accueil en général sera organisé. Nous pourrons mesurer la satisfaction des objectifs au regard du projet éducatif et pédagogique, réajusté ou développé.

L'évaluation est déterminante au bon fonctionnement et à la pérennité d'un accueil puisqu'elle permet de conserver une logique éducative. Pour être optimale, elle s'effectuera sur trois plans : avec les jeunes, avec les parents et avec l'équipe d'animation.

Nous veillerons que cette évaluation soit réalisée sous forme ludique pour renforcer l'implication de tous. Nous l'imaginons sous forme d'échanges et de débats mouvants.

La Directrice étant en lien permanent avec sa supérieure enfance jeunesse et l'adjointe enfance jeunesse, l'évaluation sera permanente.